

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



LUNEL-VIEL

Préambule

L'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants qui ont adopté la nomenclature M57, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget.

Ce Rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte dans les deux mois suivants les débats.

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif 2026, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

I – Conjoncture économique et loi de finances 2026

1- Contexte international et européen

L'économie mondiale évolue en 2026 dans un contexte incertain et marqué par des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Ces facteurs pèsent sur les prix de l'énergie et la stabilité des chaînes d'approvisionnement. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait atteindre environ 3,2 % en 2025, légèrement inférieure à 2024, traduisant une reprise modérée mais résiliente face aux chocs externes.

Au niveau européen, la zone euro connaît une croissance modérée, avec un PIB attendu en hausse d'environ 1,0 % en 2025 et 1,2 % en 2026 (OCDE). L'inflation se stabilise autour de 1,7 % début 2026 (Eurostat), après les pics observés ces dernières années, mais les coûts de l'énergie et de certains produits alimentaires restent sensibles. Le marché du travail européen est globalement stable, avec un taux de chômage d'environ 6 %, bien que certaines populations continuent de rencontrer des difficultés d'accès à l'emploi.

En résumé, l'économie européenne et mondiale en 2026 se caractérise par une croissance modérée, une inflation maîtrisée mais sensible aux chocs externes, et un marché du travail solide, tout en restant exposée aux risques géopolitiques et aux fluctuations des prix de l'énergie.

2- Contexte national

L'économie française en 2026 évolue dans un contexte de croissance modérée et de stabilisation après plusieurs années de pressions inflationnistes. Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,7 % en 2025 et devrait atteindre environ 0,9 % en 2026, traduisant une reprise lente mais continue.

L'inflation, qui avait fortement impacté le pouvoir d'achat ces dernières années, s'est considérablement atténuée et s'est établie à 1,0 % en février 2026 selon l'INSEE. Toutefois, certains postes essentiels, notamment l'énergie et l'alimentation, restent sensibles à la hausse des prix, ce qui pèse sur le budget des ménages.

Le marché du travail montre une certaine stabilité, mais demeure fragile, avec un taux de chômage de 7,9 % à la fin de 2025. Cette situation traduit une présence encore importante de la précarité et des difficultés d'accès à l'emploi pour certaines catégories de population, en particulier les jeunes et les travailleurs peu qualifiés.

Enfin, les finances publiques françaises demeurent sous pression. Le déficit public est estimé à environ 5 % du PIB, tandis que la dette publique dépasse 110 % du PIB. Ce contexte contraint impose une vigilance particulière dans la gestion des ressources publiques et dans la planification budgétaire des collectivités.

3- Impacts principaux de la LF 2026 sur les communes

Mesure	Description	Impact pour la commune
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	Gel à son niveau de 2025. Renforcement des dotations de péréquation (DSR +150 M€, DSU +140 M€). Écrêtement plus fort sur les communes à potentiel fiscal élevé.	Baisse de la Dotation forfaitaire pour environ la moitié des communes. Certaines communes à fiscalité élevée verront leur dotation réduite.
FCTVA (Fonds de compensation TVA)	Dépenses limitées aux investissements (entretien réseaux et cloud maintenus). Voirie et bâtiments exclus.	Certaines dépenses d'investissement non remboursées, limitation du flux de trésorerie.
Abattement terres agricoles (TFPNB)	Compensation augmentée de 50 % pour tenir compte des pertes fiscales.	Réduction de la perte de recettes pour les communes rurales.
Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)	Projet abandonné. DETR, DPV et DSIL maintenus séparément.	Maintien des subventions existantes pour projets d'investissement.
Fusion TLV et THLV (TVLH)	Création d'une taxe unique sur les logements vacants, produit réservé aux communes. Nouvelle délibération	Nouveau potentiel de recette sur logements vacants, nécessite décision communale pour fixer le taux.

Mesure	Description	Impact pour la commune
	nécessaire à partir de 2027.	
Cotisations CNRACL	Hausse de 3 points du taux employeur en 2026 (34,65 % → 37,65 %). Entre 2025 et 2028, augmentation totale de 12 points (31,65 % → 43,65 %).	Impact majeur sur les budgets communaux, augmentation significative des charges de personnel.

4- Implications pour la commune

Dans ce contexte, la commune doit :

- Anticiper les impacts des tensions internationales et de l'inflation sur ses charges de fonctionnement.
- Prioriser les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour garantir un service public de qualité.
- Assurer une gestion budgétaire rigoureuse tout en maintenant la capacité d'autofinancement pour les projets structurants.

II – Rétrospective financière

La section de fonctionnement permet de retracer les opérations d'achat et de recettes ayant un caractère usuel.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer son quotidien, elle regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ses services

	CA 2023		CFU 2024		CFU 2025 prévisionnel	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé N	4 775 818,53 €	4 934 485,56 €	4 889 636,85 €	5 075 425,25 €	5 038 187,56 €	5 091 401,62 €
Résultat reporté N-1		306 578,36 €		263 531,39 €		449 319,79 €
Résultat de clôture N	+ 465 245,39 €		+ 449 319,79 €		+ 502 533,85 €	

1 – Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractères général et les autres charges de gestion courante

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité, hors personnel. Elles incluent notamment :

Fournitures et matériel

- Fournitures de bureau, petit mobilier, matériel informatique et scolaire.
- Matériel d'entretien des bâtiments communaux et espaces publics.

Eau, énergie et fluides

- Électricité, gaz, eau, chauffage des bâtiments communaux (mairie, écoles, gymnases...).
- Télécommunications et abonnement internet.

Entretien et maintenance

- Contrats d'entretien des bâtiments, voirie, espaces verts.
- Nettoyage des locaux et maintenance technique du patrimoine communal.

Assurances et services financiers

- Assurance des biens communaux et responsabilité civile.
- Services bancaires et frais financiers courants (hors emprunts).

Subventions et aides locales

- Participation à des associations locales ou subventions aux clubs sportifs et culturels.

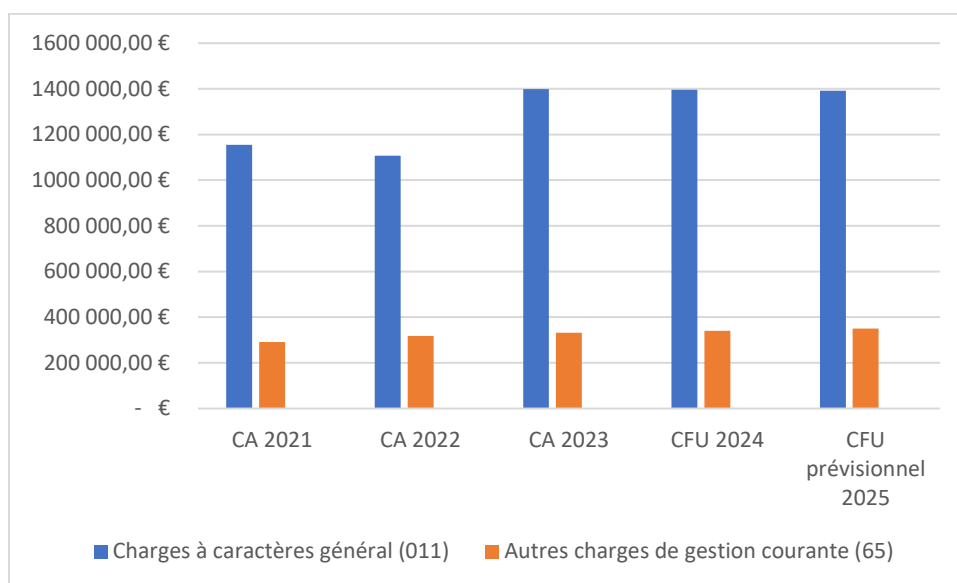
Fonctionnement des services municipaux

- Frais liés aux événements, manifestations, communication municipale (impression, affichage).
- Fournitures et denrées pour services sociaux ou ateliers municipaux

Participations et contributions diverses

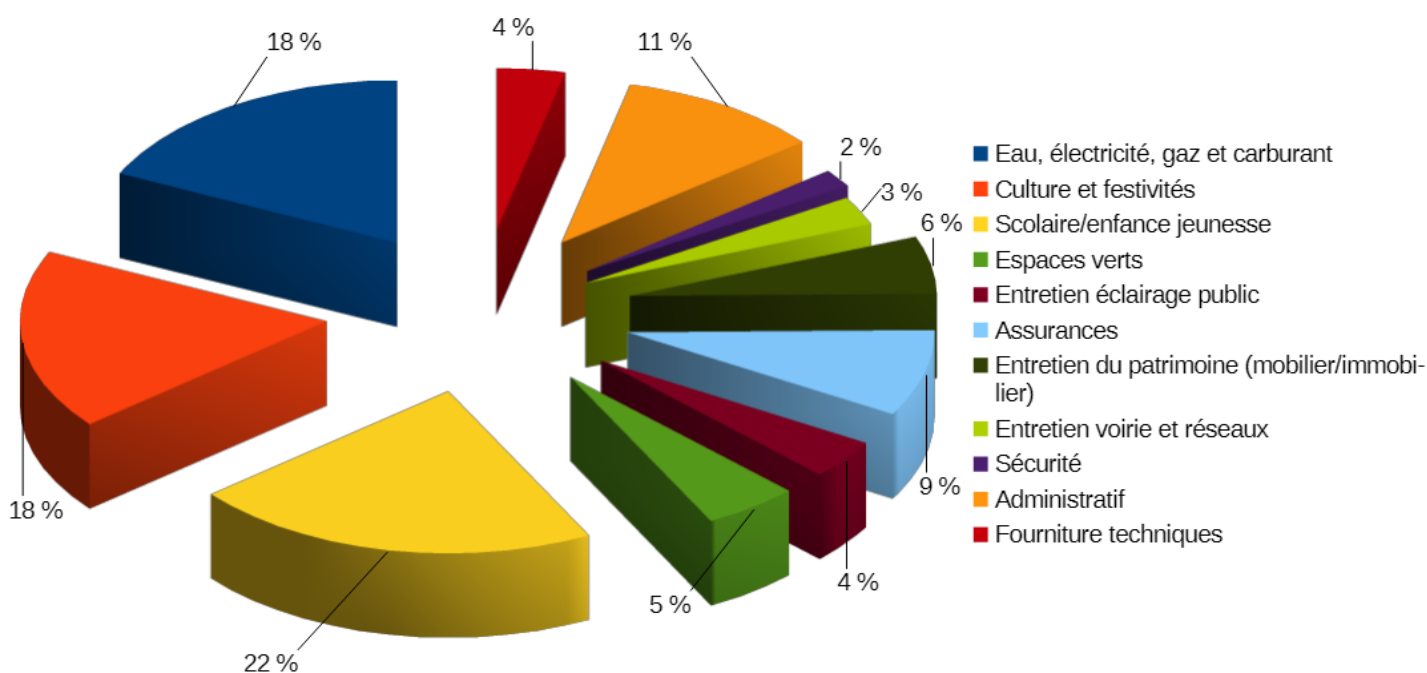
- Participation financière à des associations, clubs ou événements spécifiques.
- Contribution au SDIS...

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU prévisionnel 2025
Charges à caractères général (011)	1 155 510,35 €	1 107 403,83 €	1 399 166,34 €	1 395 351,47 €	1 391 116,47 €
Autres charges de gestion courante (65)	291 843,70 €	318 221,52 €	332 302,08 €	340 693,71 €	350 032,99 €
Total dépenses de gestion	1 447 354,05 €	1 425 625,35 €	1 731 468,42 €	1 736 045,18 €	1 741 149,46 €
Evolution en %		- 1,5 %	+ 21,45 %	+ 0,26 %	+ 0,29 %



Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante se stabilisent depuis trois exercices et reflètent la politique constante de la commune visant à optimiser et rationaliser ses dépenses, assurant ainsi un fonctionnement efficace des services municipaux tout en maîtrisant rigoureusement les ressources financières.

Types de dépenses	CFU 2025 prévisionnel
Eau, électricité, gaz et carburant	250 000,00 €
Culture et festivités (fête de la musique, fête de la Saint-Vincent, fête d'été et 14 juillet, instant Noël, carnaval, festival « la rue est à vous », festival piano...)	250 000,00 €
Scolaire/enfance jeunesse (repas scolaire, portage, fournitures scolaires, service extra et périscolaire, coups de pouce, EVS, sortie et spectacles de fin d'année)	301 000,00 €
Espaces verts	70 000,00 €
Entretien éclairage public	55 000,00 €
Assurances	120 000,00 €
Entretien du patrimoine (mobilier/immobilier)	80 000,00 €
Entretien voirie et réseaux	40 000,00 €
Sécurité	25 000,00 €
Administratif	150 000,00 €
Fourniture techniques	50 000,00 €
	1 391 000,00 €



b) Les dépenses de fluides

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Eau	26 465,32 €	24 112,50 €	30 879,52 €	14 395,06 €	34 608,49 €	+ 96,58 %
Electricité	140 626,63 €	129 324,78 €	222 475,35 €	163 935,45 €	143 007,78 €	- 12,77 %
Gaz	31 556,88 €	36 065,77 €	57 560,55 €	60 585,49 €	40 261,84 €	- 33,55 %
Carburants	14 653,37 €	22 328,51 €	20 439,10 €	14 203,20 €	14 815,55 €	+ 4,31 %
Total dépenses de fluides	215 323,20 €	213 853,56 €	333 377,52 €	255 143,20 €	234 718,66 €	
Evolution en %		- 0,68 %	+ 55,89 %	- 23,47 %	- 8,01 %	

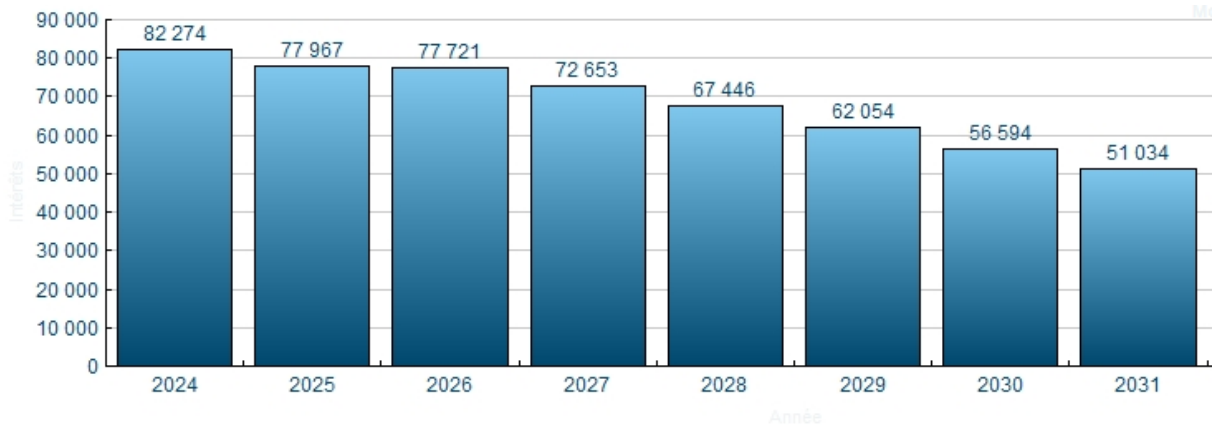
c) Les charges de personnel

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Les charges de personnel (012)	2 153 046,61 €	2 430 717,83 €	2 682 091,63 €	2 685 039,94 €	2 718 589,52 €
Evolution en %		+ 12,9 %	+ 10,34 %	+ 0,11 %	+ 1,25 %

L'évolution des dépenses de personnel entre 2024 et 2025 correspond essentiellement à :

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points
- Recrutement en cours d'année d'un responsable de production pour la nouvelle cuisine scolaire
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est pris en compte, ainsi que le changement d'échelon des agents et les promotions interne (avancements de grade ou promotions)
- La participation obligatoire au financement de la prévoyance (maintien de salaire) est effective depuis le 1er janvier 2025. Au 1er janvier 2026, la participation interviendra également au titre de la santé (mutuelle).
- La prise en compte en année pleine du poste de responsable finances/commande publique (suite à diverses mutations sur l'exercice 2024).

d) Les charges d'intérêt de la dette



Les intérêts de la dette entament leur profil d'extinction malgré la contractualisation de deux nouveaux emprunts pour un montant total de 198 473,34 euros pour financer la rénovation de l'éclairage public.

2 – Evolution des recettes de fonctionnement

a) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend les remboursements d'indemnités journalières de personnel à la suite d'arrêts maladie ainsi que les reversements des contrats aidés. Les taux de remboursement sont toutefois revus à la baisse.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuations de charges (013)	115 726,18 €	142 161,35 €	65 498,55 €	42 563,06 €	30 942,20 €
Evolution en %		+ 22,84 %	- 53,93 %	- 35,02 %	- 27,30 %

b) Produits de services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services du domaine concernent :

- Les concessions cimetières
- Les redevances d'occupation du domaine,
- Les participations à la restauration scolaire et aux activités péri et extra scolaires,
- La mise à disposition de personnel

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de services et du domaine (070)	395 994,88 €	444 592,63 €	555 761,11 €	645 206,74 €	518 603,00 €
Evolution en %		+ 12,27 %	+ 25,00 %	+ 16,09 %	- 19,62 %

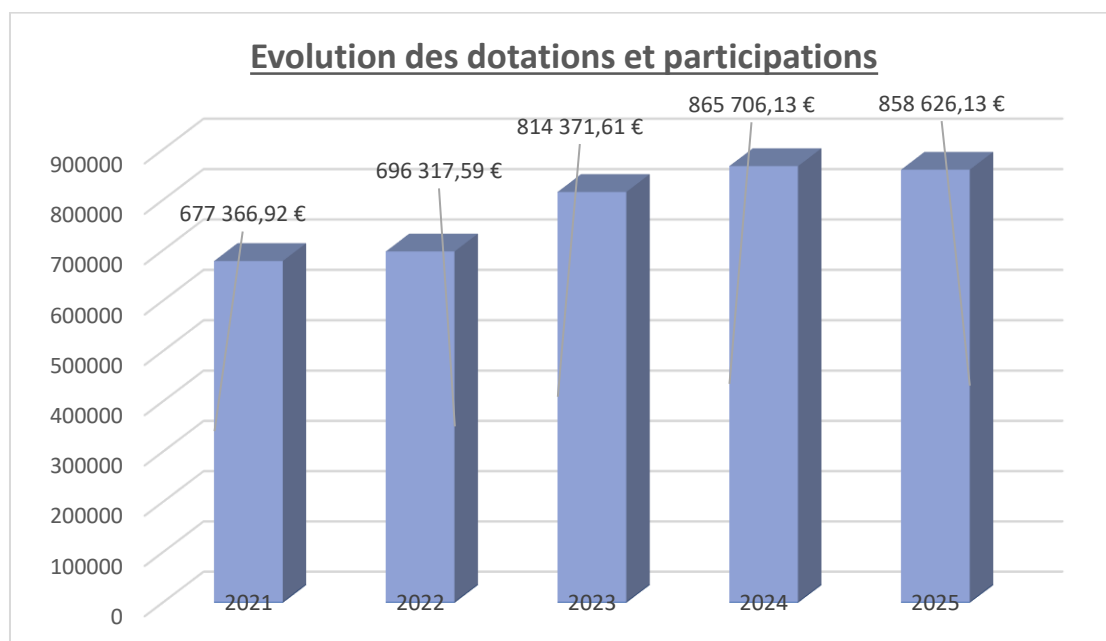
c) Impôts et taxes

Année	2021	2022	2023	2024	2025
TF/TH/THRS (art 73111)	1 903 540,00 €	1 990 690,00 €	2 152 096,00 €	2 260 777,00 €	2 271 828,00 €
Evolution en %		+ 4,58 %	+ 8,11 %	+ 5,05 %	- 0,49 %

d) *Dotations et participations (chapitre 74)*

Les recettes en dotations et participations de la commune sont de 865 706,13 € dont 383 476,00 € de dotations (DGF, DSR, DNP) en 2024.

Dotations et participations (chapitre 74)	2024	2025
Dotation forfaitaire	210 920,00 €	210 009,00 €
Dotation de solidarité rurale	93 248,00 €	99 285,00 €
Dotation nationale de péréquation	79 308,00 €	80 399,00 €
Dotations aux élus locaux	163,00 €	163,00 €
FCTVA	14 026,59 €	18 453,38 €
Aide aux communes fonctionnement petite enfance	6 842,22 €	24 393,75 €
Régions	20 000,00 €	23 000,00 €
Départements	1 800,00 €	1 650,00 €
Caisses d'allocations familiales	138 804,51 €	120 919,10 €
Subvention EVS	2 877,81 €	1 827,20 €
Etat - compensations exonération taxe foncière	284 361,00 €	265 172,00 €
Etat - compensations exonération taxe habitation	13 355,00 €	13 355,00 €
	865 706,13 €	858 626,43 €
		- 0,82 %



3 – L'investissement

a) Le budget primitif 2025

Le budget primitif d'investissement 2025 a été établi de la façon suivante :

- Dépenses d'investissement : 4 233 134,96 €

- 1 772 235,35 € de Restes à Réaliser 2024
- 2 460 899,61 € de nouveaux crédits

- Recettes d'investissement : 4 233 134,96 €

- 1 307 410,51 € de Restes à Réaliser 2024
- 2 925 724,45 € de nouveaux crédits (FCTVA, Amortissements, subventions)
- 936 639,26 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2024

b) Le CFU (prévisionnel) 2025

En fin d'exercice le compte financier unique (prévisionnel) donne les résultats suivants :

- Dépenses d'investissement : 2 635 884,37 € réalisés

- 734 760,99 € de Restes à Réaliser à reporter sur le budget 2026

- Recettes d'investissement : 1 317 778,82 € réalisés

- 1 523 758,82 € de Restes à Réaliser à reporter sur le budget 2026
- 381 466,29 € de déficit d'exécution de la section d'investissement à reporter sur le budget 2026

c) Les principales opérations réalisées en 2025

Voirie communale :

- Travaux d'aménagement de voirie – Rue des Thermes/compagnons (180 k€)
- Finalisation de la Traverse (182 k€)

Rénovation de l'éclairage public (438 k€)

Finalisation des projets précédents

- Réhabilitation et extension de la Crèche Bisounours (143 k€)
- École des Thermes (112 k€)

Création de la cuisine municipale de l'école des Thermes (178 k€)

Rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville (180 k€)

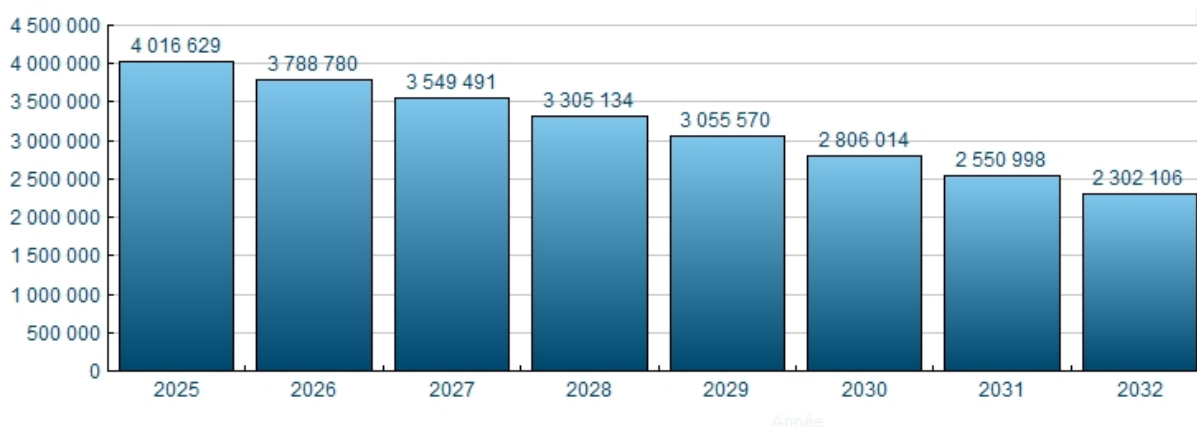
Rénovation de la salle Antoine Roux (712 k€)

III – Structure de la dette

La dette de la commune se décompose de la manière suivante :

- 6 emprunts auprès d'établissements bancaires dont les taux d'intérêts sont fixes et les remboursements d'échéances constantes. Leurs valeurs résiduelles sont 22,19,12, 11 et 5 ans.
- 3 emprunts auprès d'établissement public national (CAF) à taux zéro ;
- Le capital restant dû au 31 décembre 2025 (01/01/2026) s'élève à 3 788 780,00 €
- L'ensemble des emprunts de la commune répondent à la classification de la charte gissler, ce qui signifie que la commune n'a contracté aucun emprunt toxique

1 – L'encours de la dette



L'annuité de la dette est :

- Pour 2026/2027/2028 de 317 010,00 €
- Pour 2029/2030 de 311 610,00 €
- Pour 2031/2032 de 299 927,00 €

2 – Capacité de désendettement

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette (encours de la dette / épargne brute)

- Un ratio entre 10 et 12 années est acceptable
- Un ratio au-delà de 15 ans est dangereux

Année	2027	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de désendettement	4,46 années	4,21 années	5,02 années	3 années	7,7 années	8,1 années	10,53 années	7,56 années	7,81 années
Evolution en %		- 5,61 %	+ 19,24 %	- 40,24 %	+ 156,67 %	+ 5,19 %	+ 30,00 %	- 28,21 %	+ 3,31 %

Cet indicateur reste à un niveau acceptable. Le maintien d'une bonne épargne de gestion, associé à une rationalisation des dépenses de fonctionnement, permettra de préserver cet équilibre et d'éviter toute dégradation.

Le ratio d'encours de dette par habitant s'établit à 842,51 €, soit un niveau supérieur à la moyenne des communes de même strate démographique, qui s'élève à 671,00 € par habitant.

3 – Evolution de l'épargne

Taux d'Épargne brute = Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recette réelle de fonctionnement) : Ce ratio indique la part de recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Un ratio inférieur à 10 % indique que les marges de manœuvre pour financer l'investissement sont limitées.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'épargne brute	13,79 %	15,03 %	12,04 %	18,75 %	12,64 %	11,49 %	7,81 %	9,99 %	9,57 %

IV – Hypothèse de prospective financière

La construction du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec un objectif de réalisation inférieur aux crédits prévisionnels ;
- La poursuite des investissements structurants engagés au cours du mandat ;
- Le maintien d'une politique active de recherche de subventions afin d'optimiser le financement des projets ;
- La prise en compte de la phase de transition entre deux mandats, impliquant à la fois l'achèvement des opérations en cours et la préparation des nouveaux projets de la mandature à venir.

1 – Les dépenses de fonctionnement

a) *Construction de la prospective : 011*

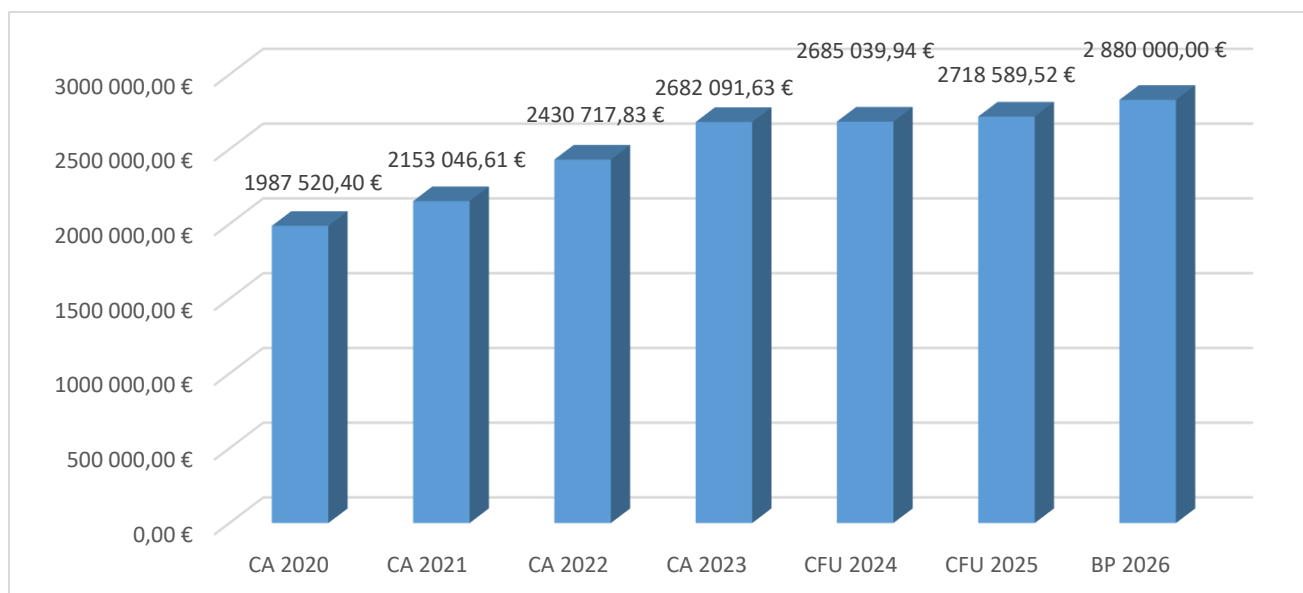
Hypothèse retenue

Charges à caractère général : **1 599 539,00 € - (Budget 2025 : 1 509 014,00 €)**

- Augmentation des dépenses liée à la mise en place de la cuisine de production : **+ 12 k€**
- Augmentation des dépenses liée au changement de marché de nettoyage des bâtiments communaux et à l'évolution de son périmètre : **+ 12 k€**
- Augmentation des coûts de fourniture de carburants, de gaz et d'électricité : **+ 20 k€**
- Augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de maintenance des équipements : **+30 k€**
- Mise en place sur une année complète, de la convention de mise à disposition moyens et matériels pour le balayage mécanisé avec l'agglomération du pays de l'or : **+ 17 k€**

Les autres charges à caractère général sont stables et correspondent au fonctionnement courant de l'exercice 2025.

b) *Construction de la prospective : les charges de personnel (chapitre 012)*



En moyenne, pour le bloc communal, les dépenses de personnel mobilisent 54 % de la section de fonctionnement.

Le ratio des dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement reste globalement stable sur la période 2020–2025, avant d’enregistrer une baisse significative en 2026.

2020 : 58,88 %

2021 : 57,03 %

2022 : 59,93 %

2023 : 59,26 %

2024 : 58,97 %

2025 : 59,43 %

2026 : 54,45 %

Charges de personnel : **environ 2 880 000,00 €** : prévision en hausse par rapport au réalisé 2025 (2 718 589,52 €).

-Augmentation des charges patronales :

*réhausse du taux de cotisation CNRACL de 3 points (+ de 35 000 €)

*création de nouvelles taxes transport sur une année pleine (passage de 0,5% à 1,35 %)

*augmentation des taux des charges patronales (risque vieillesse, accident du travail, Ircantec)

-Augmentation de la masse salariale avec notamment la création de la cuisine de production (+103 000 € par rapport à 2025 avec 5 agents de cuisine - prise en compte en année pleine du poste de chef de cuisine, du second de cuisine, d’une cuisinière à TP, du passage de 2 agents à TNC à TP)

-Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est pris en compte, ainsi que le changement d’échelon des agents et les promotions internes (avancements de grade ou promotions)

-La **participation obligatoire employeur** au financement de la prévoyance santé (mutuelle de contrat groupé) est effective depuis le 1er janvier 2026 (participation de 15€ par mois par agent)

-La **suppression totale des contrats aidés transformés en contrat de droit public** (fin des exonérations patronales et des aides financières d'Etat)

c) Construction de la prospective : autres charges de gestion courante (65)

Réalisation 2025 : 350 032,99 €

Proposition BP 2026 : 371 500,00 €

Les crédits inscrits au chapitre 65 pour l'exercice 2026, arrêtés à 371 500 €, s'inscrivent en progression maîtrisée par rapport à l'exécution 2025 (350 032,99 €). Cette évolution ne traduit pas une tendance structurelle de la dépense, mais procède d'une démarche volontaire de sécurisation budgétaire, intégrant une marge de prudence destinée à absorber les aléas d'exécution et à préserver les équilibres financiers de la collectivité.

2 – Les recettes de fonctionnement

Impôts / taxes et dotations

Ressources : taxes et dotations	BP 2025	BP 2026
Attribution de compensation de l'agglomération	558 561,00 €	559 000,00 €
Dotations de solidarité intercommunale	158 779,00 €	160 000,00 €
Taxe communale sur droit de mutation ou publicité foncière	110 000,00 €	114 000,00 €
Taxe sur les déchets stockés	110 000,00 €	110 000,00 €
Taxe finale sur la consommation finale d'électricité	110 000,00 €	111 900,00 €
Dotations forfaitaires	214 000,00 €	198 000,00 €
Dotations de solidarité rurale	93 000,00 €	105 000,00 €
Dotations nationales de péréquation	80 000,00 €	75 000,00 €
Compensation exonération de la taxe foncière	260 000,00 €	260 000,00 €
	1 694 340,00 €	1 692 900,00 €

Ces ressources affichent une légère diminution par rapport à l'exercice 2025.

Les autres produits

Les autres produits de gestion courante sont constitués des loyers (30 k€), des concessions cimetières (4 k€), des redevances des services scolaires et périscolaires (165 k€), de la mise à disposition de personnel (214 k€ - ALSH, eau/assainissement), des redevances et droits à caractère social et culturel (135 k€), des redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (165 k€) RODP (8,5 k€).

Les produits de service sont stables pour 2025 avec une volonté de la commune de ne pas augmenter ses tarifs de restauration scolaire et autres activités.

- **La fiscalité des ménages**

Pour mémoire :

- La commune n'a pas augmenté les impôts locaux depuis 18 ans (3 mandats)
- La commune doit faire face à une crise des recettes (baisse des dotations et compensations d'Etat) tout en maintenant les services et les prestations à la population grandissante malgré l'inflation constante des charges de fonctionnement (liée aux crises sanitaires, crise énergétique, guerres...)
- Le taux de taxe foncière bâtie de la commune (39,99%) est très bas en comparaison avec les taux moyens départementaux (44,87%) et les taux moyens régionaux (45,89%),
- De plus en comparaison avec le taux de TFB des communes voisines et communes de Lunel-Agglomération, Lunel-Viel a un taux très bas

Taux votés en 2025 (source DGFIP)

VILLE	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
LUNEL	58,37	76,91	20,76
MARSILLARGUES	54,75	153,86	21,61
VILLETTELE	48,83	75,00	19,00
SAINT-JUST	45,36	148,36	15,18
RESTINCLIERES	45,34	50,33	20,33
VALERGUES	45,1	78,14	16,86
BOISSERON	42,86	67,42	14,59
LANSARGUES	42,61	88,34	13,04
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	42,39	75,82	16,64
SAINT-SERIES	40,45	85,00	11,00
LUNEL-VIEL	39,99	100,97	14,13
ENTRE-VIGNES	39,39	76,00	-

Dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'exercice, il est donc envisagé une augmentation des taux de fiscalité.

Il est proposé de relever le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 7 points, pour atteindre 46,99 %.

Le taux de taxe d'habitation, applicable aux résidences secondaires, serait porté à 15,87 %.

Cette évolution des taux générerait un produit fiscal supplémentaire estimé, de manière prudente, à environ 350 000 € pour la taxe foncière et à près de 3 000 € pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par une progression soutenue des charges de fonctionnement, notamment sous l'effet de l'inflation (hausse des coûts de l'énergie, des fournitures et des prestations), et des charges salariales,

Parallèlement, la collectivité est confrontée à une dynamique de recettes moins favorable, en lien notamment avec le désengagement progressif de l'État et l'évolution des mécanismes de dotations et de compensation.

Dans ce contexte, l'augmentation des taux apparaît comme un levier nécessaire afin de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune, indispensable au maintien de la qualité des services publics et à la poursuite des investissements pluriannuels liés au projet de mandature.

Au terme de ces ajustements, les taux communaux s'établiraient comme suit :

Foncier bâti : 46,99 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,87 %

Foncier non bâti : 100,97 %

3 – L'investissement

Montant de la section d'investissement prévisionnel **en dépenses** sur le budget 2026 :

2 919 957,23 euros

- 734 760,99 euros de restes à réaliser 2025
- 658 649,24 euros de crédits de paiements 2026 (APCP salle Roux)
- 45 000,00 euros d'opérations d'ordres (Chapitre 042)
- 200 000,00 euros d'opérations patrimoniales (041)
- 21 548,00 euros de subventions d'équipement versées à l'agglomération
- 243 000,00 euros de remboursement d'emprunt
- 381 466,29 euros de déficit de la section d'investissement 2025 reporté
- 635 532,71 euros de nouveaux investissements

Montant de la section d'investissement prévisionnel **en recettes** sur le budget 2026 :

2 919 957,23 euros

- 1 529 158,82 euros de restes à réaliser 2025 + fonds de concours
- 5 000 000,00 euros d'opérations d'ordre
- 484 477,41 euros de dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)
- 200 000,00 euros d'opérations patrimoniales (041)
- 206 321,00 euros de virement de la section de fonctionnement (021)

a) *Détail des nouveaux investissements 2026 – **635 532,71 euros***

- Réparation des toitures des bâtiments communaux : 20 k€
- Réparation de la toiture de l'hôtel de ville + climatisation : 380 k€
- Local Police municipale : 10 k€
- Dépenses diverses (informatique, mobilier) : 20 k€
- Changement de candélabres : 10 k€
- Travaux sur équipements (bâtiments communaux et cimetières) et voiries : 76 k€
- Outillage technique : 39 k€
- Etudes pour lancement des projets du mandat : 80 k€

b) La programmation pluriannuelle des investissements

Les projets structurants du mandat :

- Aménagement urbain et voiries
- Aménagement du parc de l'arboretum (plaine de jeux)
- Création et aménagement de parkings à proximité du centre-ville
- Désimperméabilisation de l'école maternelle et ses abords (aménagement et sécurisation)
- Réaménagement de la place du 14 juillet
- Création d'un mini Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- Rénovation de la mairie
- Création de la maison de la santé
- Réhabilitation de la halle des sports (réfection complète du plateau sportif)
- Création d'un Centre Technique Municipal (CTM)

Total estimé des projets : entre 5,5 et 6 M€

VI – Les budgets de délégation

1 – Le budget eau

a) Résultats de l'exercice 2025

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	CFU 2025		CFU 2025		CFU 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé N	45 373,87 €	45 373,87 €	2 808,00 €	2 808,00 €	48 181,87 €	48 181,87 €
Résultat reporté N-1	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat de clôture N	-	-	-	-	-	-
RAR	-	-	55 545,60 €	55 545,60 €	-	-
Total cumulé	45 373,87 €	45 373,87 €	58 353,60 €	58 353,60 €	103 727,47 €	103 727,47 €
Résultat définitif	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre

Ces dépenses correspondent :

En fonctionnement :

- A des prélèvements et analyses (373,87 €)
- Au personnel affecté (45 k€)

En Investissement :

- Aux dépenses liées au lancement des travaux du chemin Terres Primes (annonce légale, diagnostic amiante et état des lieux)

b) La proposition 2026

	Fonctionnement		Investissement	
	BP 2026		BP 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026	50 000,00 €	50 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
RAR			55 545,60 €	55 545,60 €
Total cumulé	50 000,00 €	50 000,00 €	175 545,60 €	175 545,60 €

- Fonctionnement : Mise à disposition du personnel (45k €) et prestations diverses (5 k€)
- Investissement : RAR (travaux chemin terre prime) + enveloppe annuelle prévisionnelle fixée par la convention de délégation de compétence avec lunel AGGLO (120 k€)

2 – Le CFU du budget assainissement

a) Résultats de l'exercice 2025

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	CFU 2025		CFU 2025		CFU 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé N	61 000,00 €	61 000,00 €	24 782,94 €	24 782,94 €	85 782,94 €	85 782,94 €
Résultat reporté N-1	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat de clôture N	-	-	-	-	--	
RAR	-	-	54 165,48 €	54 165,48 €	-	-
Total cumulé	61 000,00 €	61 000,00 €	78 948,42 €	78 948,42 €	139 948,42 €	139 948,42 €
Résultat définitif	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre	Equilibre

Ces dépenses correspondent :

En fonctionnement :

- Au personnel affecté (61 k€)

En Investissement :

- A des travaux de réparation d'urgence rue des Bosc (20 198,94 €)
- A la publicité pour le lancement du marché chemin Terres Primes (288,00 €)
- A des travaux de réparation à la station d'épuration (4 296,00 €)

b) La proposition 2026

	Fonctionnement		Investissement	
	BP 2026		BP 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026	70 000,00 €	70 000,00 €	40 800,00 €	40 800,00 €
RAR			54 165,48 €	54 165,48 €
Total cumulé	70 000,00 €	70 000,00 €	94 965,48 €	94 965,48 €

- Fonctionnement : Mise à disposition du personnel (61k €) et prestations diverses (9 k€)
- Investissement : RAR (travaux chemin terre prime) + enveloppe annuelle prévisionnelle fixée par la convention de délégation de compétence avec lunel AGGLO (40 800,00 €)

VI – Conclusion

Dernière année du mandat 2020-2026, l'exercice 2026 s'inscrit comme une année charnière, marquant la transition entre deux cycles municipaux. La collectivité poursuivra la mise en œuvre des projets engagés, en veillant à en assurer l'aboutissement dans les meilleures conditions, tout en préparant activement l'avenir du territoire.

Dans un contexte économique toujours incertain, caractérisé par des tensions inflationnistes et des contraintes budgétaires persistantes, la collectivité restera vigilante et déterminée à maintenir une gestion rigoureuse et responsable de ses finances, notamment en maîtrisant l'évolution des charges de fonctionnement.

Cette année de transition sera ainsi l'occasion de consolider les acquis du mandat, d'anticiper les enjeux à venir et de garantir la continuité de l'action publique, dans le souci constant de répondre aux besoins des habitants et de préserver les capacités d'investissement de la collectivité.